



001312

N° /MINDEF/CAB-VPM/CS.ay

Abidjan, le 04-03-2026

COMMUNIQUE

OBJET : CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE MILITAIRE PREPARATOIRE TECHNIQUE (EMPT) DE BINGERVILLE - SESSION 2026

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense informe la population de l'ouverture du concours d'entrée à l'Ecole Militaire Préparatoire Technique (**EMPT**) de Bingerville, au titre de l'année 2026.

Les inscriptions au concours de l'EMPT se dérouleront du **mercredi 04 mars** au **vendredi 24 avril 2026**.

Ce concours est ouvert aux jeunes garçons et filles de nationalité ivoirienne, élèves en classe de CM2, dont l'âge est de **12 ans au plus**.

Pour toutes informations complémentaires, les candidats sont invités à se rendre :

- à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense ;
- au Bureau Concours de l'Etat-major Général des Armées ;
- dans les Régions Militaires de Daloa, Bouaké et Korhogo ;
- dans les Bataillons de Sécurisation du Sud-Ouest (San-Pedro), de l'Ouest (Man), du Nord-Ouest (Odienné), et de l'Est (Bondoukou) ;
- au Centre d'Entraînement des Opérations de la Paix (CE-OP) de Séguéla ;
- à la Garde Républicaine de Yamoussoukro ;
- dans les Brigades de Gendarmerie d'Abengourou et de Gagnoa.

Ou consulter la plateforme officielle des concours du Ministère de la Défense :

<https://defense.ciconcours.net>

Info line : 05 00 77 00 00 / 05 00 83 00 00 / 07 04 91 35 87 / 05 64 60 29 82

Le présent communiqué sera publié et diffusé partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 04-03-2026

Pour le Vice - Premier Ministre
Ministre de la Défense
et par Délégation
Directeur de Cabinet



MALAN Jean Paul



N° 001311 / VPM-MINDEF/CAB00CS.ay

Abidjan, le 04-03-2026

CIRCULAIRE MINISTERIELLE

N° 001311 / VPM-MINDEF / DGAF / DRH DU 04-03-2026 RELATIVE
AU CONCOURS D'ENTREE EN SIXIEME A L'ECOLE MILITAIRE
PREPARATOIRE TECHNIQUE (EMPT) - SESSION 2026

Le concours d'entrée en sixième à l'École Militaire Préparatoire Technique (**EMPT**) de Bingerville vise à sélectionner, parmi les élèves ivoiriens en classe de Cours Moyen deuxième année (CM2), ceux aptes à poursuivre des études secondaires dans un environnement militaire propice à la formation intellectuelle, physique et morale.

Il est ouvert aux jeunes filles et aux jeunes garçons en classe de CM2, selon le chronogramme, les conditions et les modalités définies dans la présente circulaire.

I. DATES

Le concours d'entrée à l'EMPT, session 2026, se déroulera en **trois (03) phases** aux dates et périodes suivantes :

- **Phase préliminaire (inscription en ligne)** : du mercredi 04 mars au vendredi 24 avril 2026 ;
- **Épreuves écrites d'admissibilité** : samedi 09 mai 2026 sur toute l'étendue du territoire national ;
- **Phase finale** : au cours du mois d'août 2026.

II. CONDITIONS DE CANDIDATURE

a) Conditions communes

Les candidats doivent :

- Être de nationalité ivoirienne ;
- Être âgés de douze (**12**) ans au plus au **31 décembre 2026** (c'est-à-dire être nés en 2014) ;
- Être régulièrement inscrits en classe de CM2 au titre de l'année scolaire **2025-2026** ;
- Être aptes physiquement.

b) Documents exigés

Le dossier numérique de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Une (01) copie intégrale de l'acte de naissance ;
- Un (01) certificat de nationalité original datant de moins d'un (01) an ;
- Un (01) certificat de fréquentation mentionnant le résultat du premier trimestre de la classe de CM2 et le numéro matricule national du candidat ;
- Une (01) photocopie de la carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou du récépissé d'enrôlement.

La photo d'identité du candidat est réalisée exclusivement après la prise de rendez-vous générée lors de l'inscription en ligne, selon les modalités fixées par la plateforme officielle.

En conséquence, aucune photo d'identité ne doit être fournie au moment de l'inscription.

Chaque candidat est tenu de déposer, au moment de la prise de photographie, un dossier physique présenté dans une chemise cartonnée à rabats de couleur jaune.

III. ORGANISATION DU CONCOURS

a) Phase préliminaire - Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent **exclusivement en ligne, du mercredi 04 mars au vendredi 24 avril 2026**, sur la plateforme officielle des concours du Ministère de la Défense : <https://defense.ciconcours.net>

Les droits d'inscription au concours sont fixés à **quinze mille (15 000) francs CFA** par candidat. Ces frais sont non remboursables, quelle que soit l'issue du concours.

Le paiement s'effectue **exclusivement en ligne**, au moment de l'inscription.

L'inscription n'est définitivement validée qu'après :

- la soumission complète du dossier numérique ;
- le paiement effectif des droits d'inscription ;
- la confirmation du rendez-vous pour la prise de photo.



b) Épreuves écrites d'admissibilité

Les épreuves, notées sur vingt (20), d'une durée d'une (01) heure à une (01) heure quinze (15) minutes, sont affectées des coefficients suivants :

Épreuves	Coefficients	Durées
Mathématiques	3.5	01 H 15
Étude de texte	3	01 H 15
Dictée	2	01 H 00
Éveil	1.5	01 H 00

La moyenne d'admissibilité est calculée à partir :

- de la moyenne obtenue aux épreuves écrites ;
- du total des points obtenus au Certificat d'Études Primaires Élémentaires (CEPE), correspondant au Total Général Pondéré (TGP).

c) Phase finale

❖ Visite médicale approfondie

Les candidats admissibles se présenteront à l'Hôpital Militaire d'Abidjan (HMA) selon le programme établi par la Direction de la Santé et de l'Action Sociale des Armées (DSASA).

❖ Deuxième tour de composition

Les candidats déclarés médicalement aptes composeront dans les matières suivantes:

Épreuves	Coefficients	Durées
Mathématiques	3.5	01 H 15
Étude de texte	3	01 H 15
Dictée	2	01 H 00

❖ Épreuves sportives

Les épreuves sportives, dernières épreuves du concours, comprennent :

- Course d'endurance sur 1 000 mètres ;
- Course de vitesse sur 50 mètres ;
- Lancer de poids (3kg pour les garçons et 2kg pour les filles).

Les dates seront fixées par le Ministère de la Défense.



IV. QUOTA A RETENIR

Le nombre de places pour la session 2026 est fixé à cent (100), dont vingt (20) réservées aux filles.

Les admissions sont prononcées par ordre de mérite.

Les meilleurs candidats pourront être orientés dans des Prytanées militaires étrangers, au prorata des places offertes dans le cadre des accords d'échanges entre pays partenaires et la Côte d'Ivoire.

V. PROCLAMATION DES RESULTATS

L'admission est subordonnée à l'authentification des actes d'état civil conformément aux textes en vigueur.

L'admission définitive est proclamée par le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense.

Fait à Abidjan, le 04-03-2026



Téné Birahima OUATTARA

Destinataires :

- EMGA
- CSG
- Toutes Directions Générales
- A/C

